

Communiqué de presse

L'ODEM Corsica – observatoire régional des déchets ménagers de Corse - publie deux nouvelles études relatives au coût et à la fiscalité du service public des déchets 2021 en Corse

L'ODEM Corsica vient de réaliser deux nouvelles études portant sur le coût du service public des déchets ménagers en 2021 en Corse ainsi que son financement.

Principaux enseignements : un coût de 295 € HT /hab. deux fois supérieur à la moyenne nationale touristique et une fiscalité qui ne couvre qu'aux trois-quarts les dépenses du service.

L'étude des coûts du service public de gestion des déchets ménagers 2021 a été menée en utilisant le cadre national d'analyse et de présentation des coûts du service public des déchets élaboré par l'Ademe et appelé « matrice des coûts ».

Les coûts de gestion y sont calculés pour l'ensemble des déchets gérés par la collectivité et par flux. Ils sont exprimés en euros, en euros par habitant et en euro par tonne collectée.

Études complètes à retrouver sur odem-corsica.fr : [Etude sur les coûts](#) – [Etude sur le financement](#)

Une production et un coût du service en augmentation

En 2021, pour l'ensemble de la Corse, le coût de la gestion des déchets, qui comprend la collecte des intercommunalités et le traitement du SYVADEC, s'élève à 100 millions d'euros, soit en moyenne 295 € HT (301 € TTC) par habitant pour une production de 721 kg de déchets par habitant.

Il augmente de 10 % par rapport à 2020 (268 € HT/hab.). Il est à noter que dans le même temps, les tonnages collectés ont augmenté de 8 %.

Le montant consacré à la gestion des déchets est près de 2 fois plus élevé que celui de la moyenne des collectivités situées en secteur touristique avec 158 € HT par habitant.

Les coûts par type de flux

- 175 €/hab. pour les ordures ménagères ;
- 43 €/hab. pour le tri ;
- 22 €/hab. pour les recycleries ;
- 55 €/hab. pour les autres flux (encombrants, biodéchets, autres collectes).

Des disparités importantes entre collectivités

D'une collectivité à l'autre, le coût du service varie de 216 à 508 € HT par habitant. Ces variations sont liées à plusieurs facteurs :

- **la quantité de déchets ménagers et particulièrement d'ordures ménagères collectée** : globalement, les quantités de déchets produites en Corse ne sont pas supérieures à la moyenne des collectivités touristiques mais la part des ordures ménagères est plus importante (58 %) ;
- **le nombre de flux en porte-à-porte**, la superposition des dispositifs de collecte et les fréquences de collecte ;
- **le déploiement de services complémentaires** : collecte biodéchets, encombrants, service aux professionnels ;
- **les performances de tri** : lorsque les quantités collectées sont faibles, les coûts à la tonne sont élevés ;
- **la géographie** : l'insularité, la topographie (région montagnaise) et le réseau routier impactent les coûts de transport ;
- **les variations de population liées au tourisme** : elles nécessitent des moyens techniques et humains adaptés au pic estival.



La collecte, 1^{er} poste de dépenses

Le coût du service est constitué des dépenses :

- de collecte et pré-collecte ;
- de transfert et transport ;
- de traitement.

La collecte et la pré-collecte représentent la part principale des dépenses (53 %). Leur budget représente plus de la moitié des charges, une part supérieure à ce qui peut être observé en moyenne nationale. Le référentiel national met en effet en évidence la corrélation entre le coût de collecte et le nombre de collectes au porte-à-porte. Or en Corse, toutes les collectivités ont développé ce mode de collecte sur un ou plusieurs flux (avec notamment un certain nombre de collectes dédiées aux professionnels) et les fréquences de passage sont élevées.

Le coût de transfert et transport (11 %) : la part des coûts de transport jusqu'aux centres de traitement est supérieure à la moyenne nationale. Cela s'explique par la géographie insulaire mais aussi par l'augmentation des tonnages d'emballages, transportés sur le continent pour être triés en l'absence de centre de tri en Corse.

Le coût de traitement (33 %) est marqué par une hausse significative du coût d'enfouissement des résiduels, en raison de la hausse de la TGAP de 20 €/tonne en moyenne et du traitement désormais réalisé dans des ISDND privées.

Enfin, **3 %** du coût de gestion des déchets est alloué aux dépenses de **prévention et de communication.**

Un service public des déchets principalement financé par les particuliers

En Corse, le service public de prévention et de gestion des déchets est financé selon trois modes en fonction des collectivités :

- la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ou REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères),
- la redevance spéciale pour les déchets des professionnels,
- le budget général.

Les 100 millions de coût de la gestion des déchets pour 2021 ont été financés par :

- la fiscalité dédiée (TEOM, REOM et redevance spéciale) à hauteur 76 millions d'euros (231 €/hab.) ;
- et le recours au budget général des communautés de communes et communautés d'agglomération, à hauteur de 24 millions d'euros (70 €/hab.).

Pour le service aux professionnels, 12 collectivités sur 18 (hors REOM) ont instauré la redevance spéciale. Le montant perçu à ce titre était de 4,3 M€ en 2019, 2,9 M€ en 2020 et 4,2 M€ en 2021, soit en moyenne 13 € par habitant. Pour ce mode de financement, il existe également de fortes disparités entre les collectivités, avec des variations de 3 € à 72 € par habitant. Il est à noter que cumulé à la TEOM payée sur les locaux professionnels, la part des professionnels dans le financement ne s'élève qu'à 15 P%.

Contact presse :

Catherine Vernaz - Responsable communication

06 25 44 86 11

catherine.vernaz@syvadec.fr